©

Responsable de publication
Département de Seine et Marne

Durée
05/2024 - 04/2028

Budget total
2 860 800 €

Financement UE
1 144 320€

Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé

Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) sont destinées à aider des personnes majeures qui ont de grandes difficultés à gérer leur patrimoine, mais qui n'ont pas de difficultés psychologiques ou psychiatriques. Ces personnes doivent percevoir des prestations sociales , mais ne pas réussir à les utiliser correctement. La durée maximale d'accompagnement est de 4 ans.

Cofinancé par
l'Union européenne